



Vélo-Cité 63
David GESLAND
Centre des Associations
21, rue Jean-Richepin
63 000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 21 mars 2011

Le Directeur général

N/Ref : Mktg/ EG/ 11/ 017

Objet : Sécurité sur la voie du tramway

Monsieur le Président,

Par courrier du 15 mars dernier vous nous avez fait part de la position de Vélo-Cité 63 au regard d'une brève campagne de sensibilisation menée la semaine dernière par T2C.

Notre entreprise n'a pas vocation à prendre parti pour ou contre tel ou tel mode de transport.

En revanche nous avons la responsabilité de nous préoccuper des risques de sécurité qui peuvent advenir quand à l'exploitation de nos services en espérant en ce domaine éviter autant que faire se peut d'attendre qu'un accident grave ne viennent imposer des actions en la matière.

Des exemples – rares c'est vrai – mais récents à Bordeaux, Toulouse ou Genève par exemple, entre vélos et tramway, viennent nous le rappeler.

C'est dans le cadre de la réglementation en vigueur et dans cet état d'esprit seulement tourné vers la sécurité des personnes que nous avons ainsi régulièrement mené des actions d'information et communication tournées vers les piétons ou les automobilistes.

T2C, Transports en Commun
de l'agglomération
Clermontoise

17, bd Robert-Schuman
La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 28 56 56
Fax : 04 73 27 95 61
Infolignes : 04 73 28 70 00
www.t2c.fr

En transport en commun :
Arrêt Lycée Lafayette

S.A.E.M. au capital
de 408 000 euros
R.C. Clermont-Ferrand
B 326 047 420 (82 B265)
SIRET 326 047 420 000 12
Code APE 4931 Z



C'est dans ce même cadre que la campagne récente a été menée pour rappeler, au-delà du seul cadre réglementaire, aux utilisateurs de vélos qu'il est dangereux, pour eux-mêmes d'abord, d'emprunter la voie du tram ; d'autant que plusieurs accidents ont été évités de justesse ces derniers mois et que l'on constate une certaine augmentation de ces pratiques comme, par exemple, sur le tronçon de la rue Montlosier où existe pourtant une voie cyclable.

Bien évidemment, une action de sensibilisation telle que celle-ci ne saurait rentrer dans tous les détails d'usage (comme le statut particulier de la place de Jaude ou la rue du Creux Lachaux) mais reste ainsi sur un message simple correspondant au règlement de sécurité et d'exploitation qui rappelle l'interdiction de circulation sur la voie du tramway ; ainsi que les agglomérations de Bordeaux, Nantes, Lyon ou Toulouse, par exemple, le rappellent également dans leur communication.

Il n'y a dans cette démarche aucune autre volonté que de rappeler aux cyclistes, pour leur propre sécurité, d'éviter d'utiliser la plateforme du tramway.

Nous sommes bien évidemment disponibles pour vous rencontrer et échanger sur ces questions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Tarik CHBICHEB

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the printed name 'Tarik CHBICHEB'.